



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale de
la Prévention des Risques**

La Défense, le **27 SEP. 2021**

Le directeur général

à

Le Directeur du BEA-RI

Nos réf. : SDRA 2021-08
Affaire suivie par : Delphine RUEL
Delphine.ruel@developpement-durable.gouv.fr

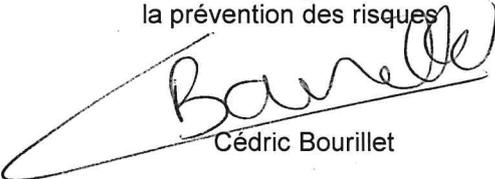
OBJET : Réponses aux recommandations de sécurité formulées par le BEA à l'attention de la DGPR

Par courriers en date des 17 juin, 27 juillet et 2 septembre 2021, vous m'avez adressé les rapports définitifs des enquêtes techniques menées par le BEA-RI à la suite des accidents suivants :

- Incendie survenu le 3 décembre 2020 au sein du GAEC des Clos Saint-Léon sur la commune de Petit-Mesnil (10)
- Incendie du poste de transformation RTE de Perles et Castelet du 1^{er} décembre 2020 ;
- Incendie d'un atelier de traitement de surface exploité par la société STI France (64), survenu le 30 janvier 2021 ;
- Incendie survenu le 10 janvier 2021 au sein d'un local de traitement de surface chez Airbus Helicopters (13).

Vous trouverez en annexes au présente courrier les suites que la DGPR envisage de donner aux recommandations de sécurité que vous avez formulées à son attention.

Le directeur général de
la prévention des risques



Cédric Bourillet

Annexe 4 : Incendie survenu le 10 janvier 2021 au sein d'un local de traitement de surface chez Airbus Helicopters (13).

Recommandation du BEA-RI	Réponse DGPR
<p>Compte tenu du potentiel calorifique important susceptible d'être présent dans ces installations, de la présence en quantités significatives de produits dangereux et de la difficulté d'éteindre ce type d'incendie, le BEA recommande de préciser et renforcer les exigences en matière de protection contre l'incendie en ce qui concerne en particulier la détection et le désenfumage des installations soumises à autorisation ainsi que la nature du contrôle des installations électriques situées à proximité des chaînes de traitement.</p>	<p>La DGPR proposera de compléter les prescriptions relatives au désenfumage, à la détection et au contrôle des installations électriques des installations de traitement de surface relevant du régime de l'autorisation.</p>